

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : abatage d'arbre Place de L'Orme

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande des services techniques de la ville

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation et le bon déroulement d'un abatage de l'arbre de la Place de l'Orme il est nécessaire de réglementer l'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1er : Le demandeur est autorisé à occuper le domaine public Place de L'Orme

Le lundi 16 février 2026 de 7h à 17h

Article 2 : Des panneaux réglementaires disponibles aux Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers, et seront mis en place par le demandeur si besoin.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

Pour ~~Mme la Maire~~ et par délégation
Sylvie REGALDI
Première Adjointe, chargée de la Santé,
de la prévention, de l'action sociale, de la solidarité
des aînés et des personnes vulnérables.



ARBOIS, le 11 février 2026
Madame La Maire,

Valérie DEPIERRE